



Direction Générale des Services

Service Urbanisme

Tél. : 0596 50 55 04 – Fax : 0596 57 37 17

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

## PROCES-VERBAL PROVISOIRE D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE

N°018/2022

Nous, maire de la commune du Saint-Espirit, le 13 Décembre 2022 ;

Vu les articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste ;

Vu l'article 71 de la Loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 ;

Vu le rapport du 15 décembre 2021 établi par Monsieur ZAPHA Thierry, expert foncier, constatant le défaut d'entretien et l'état d'abandon de la parcelle n° A272 sise 16 Rue Schoelcher 97270 SAINT-ESPRIT ;

Rapportons les faits suivants :

La parcelle cadastrée n° A272 sise 16 Rue Schoelcher, 97270 SAINT-ESPRIT, appartenant à Monsieur FINOLY Fernand Félicité et Monsieur FINOLY Lucien, n'est manifestement plus entretenue et, de surcroît, n'a pas d'occupant à titre habituel.

L'état d'abandon se caractérise de la manière suivante :

Les éléments ci-après ont été définis comme se trouvant dans un état **très mauvais** :

**Toiture et couverture** : Couverture tôle à quatre pans ouvrant sur trottoir. Manque d'entretien

**Façade** : Bardage en bois dégradé.

**Menuiseries (fenêtres, portes, volets)** : Menuiseries bois dégradées

Les travaux indispensables à un retour à un entretien normal consisteraient en :

- ❖ **Réaliser des travaux de réparation de la couverture tôle rouillée.**
- ❖ **Réaliser des travaux de ravalement des façades notamment des bardages bois en façade.**
- ❖ **Remplacer les menuiseries en bois dégradées, dans le respect des fermetures actuelles.**
- ❖ **Réaliser des travaux de sécurisation de la porte d'entrée.**

Ce procès-verbal sera affiché en mairie ainsi que sur la parcelle pendant trois mois, et sera inséré dans deux journaux paraissant dans le département. Il sera également notifié au(x) propriétaire(s), titulaires de droits réels et autres intéressés.



Fait au Saint-Espirit, le 13 Décembre 2022

Le Maire

Fred Michel TIRAULT